



MARCHÉ AUX PUCES DE MATZENHEIM

Madame, Monsieur,

Déjà **20 ans** que l'amicale des sapeurs pompiers et le football club organisent le **Marché aux Pucés de MATZENHEIM** dans les rues de Heussern.

Cette année, ce sera le

2 avril 2023

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre manifestation, et vous prions de trouver au verso le formulaire d'inscription.

Merci de nous le retourner accompagné de votre paiement.

Pour faciliter le placement, si vous souhaitez être placés à côté d'une connaissance, merci de ne faire qu'une seule inscription au même nom.

Nous sommes, bien entendu, à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Les comités organisateurs !

REGLEMENT EN VIGUEUR (MP 2023)

- Le marché aux puces est une manifestation **réservée aux particuliers**, en vue de la vente ou de l'échange de mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui fabriquent ou en font commerce.
- Il est ouvert à tous, à condition de renvoyer l'attestation d'inscription totalement remplie, accompagnée du paiement, et de la copie **recto verso obligatoire** d'une pièce d'identité -

LES FORMULAIRES INCOMPLETS ou ERRONES NE SERONT PAS ENREGISTRES .

- Les places non payées ne seront pas réservées.
- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation.
- Aucun changement libre de place ne sera toléré, sous peine de renvoi.
- **Les places non occupées à 8h ne seront pas redistribuées.**
- **Nous n'attribuerons pas de place supplémentaire le jour même.**
- L'exposition ou la vente d'armes blanches ou à percussions est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives, polluantes, inflammables ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- **Le prix des 5 mètres linéaires est de 12,50 €, plus 2,50 € le mètre supplémentaire.**
- **Les stands de boissons et de restauration sont exclusivement réservés aux organisateurs.**
- **Les manèges et confiseurs seront acceptés au tarif de 80 € l'emplacement, après accord des organisateurs.**
- Mise en place des exposants de 5h à 8h - Les numéros de places seront annoncés à l'entrée du marché lors du contrôle.
- **Chaque exposant est prié d'emporter ses déchets et de laisser son emplacement dans un état propre pour 18h00.** (1 sac poubelle vous sera remis à cet effet,)
- En cas de non respect de ce règlement, déposé à la mairie de Matzenheim, les organisateurs seront seul juge pour prendre toutes dispositions nécessaires.

ATTESTATION ET INSCRIPTION AU MARCHE AUX PUCES DE MATZENHEIM du 02.04.2023 organisé par l'amicale des sapeurs pompiers et le football club.

A retourner avant le 24 mars 2023 à : (Dernier délai)

C.P.I - Marché aux Puces Rue de werde 67150 MATZENHEIM - tél 03 88 74 39 02

Nom - Prénom : _____

Né (e) le : _____ à _____ département : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Email : _____

Copie recto/verso obligatoire de la pièce d'identité : N° _____

délivrée le _____ Par : _____

Déclare sur l'honneur :

* Ne pas être commerçant (e)

* De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce)

* De ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art.R321-9 du code pénal)

Fait à : _____ le : _____ Signature

Ci-joint le règlement de _____ € pour la réservation d'une place de _____ mètres linéaires.
(minimum 5 mètres à 12,50 € + 2,50 € le mètre supplémentaire)

- chèque libellé à l'ordre du FC Matzenheim (la réservation sera enregistrée au nom figurant sur le chèque)

Cette attestation sera remise aux organisateurs qui la joindront au registre des participants et la remettra au Maire.